

p.B.73.Afr.S.0 - VY/SUD

Berne, le 7 février 1990

Programme de mesures positives de la Suisse en Afrique du Sud;
Mission d'évaluation sur place de
MM. H.P. Cart (DDA) et J.D. Vigny (DDIP)
du 15 au 21.1.1990

Les nombreux entretiens que nous avons eus sur place (cf. liste en annexe) ont permis au soussigné de se faire une image de la situation générale en Afrique du Sud et de son évolution possible au cours de cette année, tout particulièrement au regard de la protection des droits de l'homme, le but de cet exercice étant aussi de juger de la pertinence du programme de mesures positives dans le cadre général des relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud.

1. C'est dans l'air du temps et tous nos interlocuteurs l'ont dit et répété : système moralement indéfendable, pris dans l'engrenage d'un processus qualifié d'irréversible par l'opposition sud-africaine unanime, processus qui est le résultat d'une conjugaison de pressions d'ordre économique et politique tant sur le plan interne que sur le plan international, l'apartheid est miné de l'intérieur comme de l'extérieur et décline peu à peu; son démantèlement ne semble être qu'une question de temps (le tournant du siècle ?) mais sera-t-il au bout du compte aboli entièrement ou seules ses manifestations les plus visibles seront-elles éliminées ?

Quasi générale chez nos interlocuteurs, l'euphorie est de mise dans tous les milieux qui luttent contre l'apartheid; même si elle semble excessive pour l'observateur venu de l'étranger, parfois même artificielle - les activistes en ont

bien besoin pour survivre et continuer leur long combat - , il n'en reste pas moins que les signaux politiques donnés par M. De Klerk depuis bientôt 6 mois sont concrets et positifs. Parmi ceux-ci, qui ont pour résultat une certaine amélioration de la situation des droits de l'homme, on choisira les plus significatifs :

- l'état d'urgence est de manière générale de moins en moins appliqué et les manifestations pacifiques sur la place publique sont tolérées depuis les dernières élections;
- le "Separate Amenities Act" - qui codifie l'apartheid dans les lieux publics - a été amendé et permet aux municipalités "progressistes" de se débarrasser des signes les plus manifestes de l'apartheid;
- pour les 6 à 7 millions de Noirs qui ont perdu leur citoyenneté africaine à la suite de la formation des Homelands, il existe pour une minorité d'entre eux (25 % maximum) une chance de la recouvrer; en effet, les autorités semblent aujourd'hui plus disposées à reconnaître - en se fondant sur une loi de 1986 - le statut de "permanent resident" nécessaire à la réintégration dans la nationalité sud-africaine, ceci malgré le fait que les townships regorgent de squatters illégaux venus des Homelands;
- les déplacements forcés vers les Homelands ont, à une exception près (township de Brits, près de Pretoria), pratiquement cessé; les autorités n'ont cependant pas pour autant renoncé à leur politique d'extension géographique des Homelands, qui a pratiquement les mêmes effets ¹⁾.

1) Par le déplacement arbitraire des limites des Homelands, les populations établies sur le pourtour de ces territoires se retrouvent de l'autre côté de la "frontière" et perdent de ce fait leur nationalité sud-africaine.

- le débat public sur l'apartheid en général devient possible même dans les médias audiovisuels soumis au monopole de l'Etat (ainsi la "South African TV");
- l'attitude des forces de police et du personnel pénitentiaire est moins agressive suite - semble-t-il - à des instructions venues d'en haut, en particulier du nouveau "Chief Justice", M. Corbett, un conservateur dont tous nos interlocuteurs se sont plu à reconnaître l'attachement qu'il porte aux valeurs humaines.

Un autre élément, que l'on ne peut pas véritablement qualifier de signe positif au regard de la situation des droits de l'homme, montre que le gouvernement actuel a trouvé une manière habile de gérer la dissidence : ainsi, si le nombre des personnes détenues sans acte d'accusation ni jugement en vertu de l'état d'urgence a très considérablement diminué, le nombre de celles détenues aux mêmes conditions en vertu de la législation ordinaire (Section 29 de l'"Internal Security Act", "ISA") et celui des personnes condamnées pour des raisons politiques a en revanche notablement augmenté. Comme il y a en Afrique du Sud une population carcérale d'environ 120'000 personnes - dont 86'000 condamnés - réparties dans 248 prisons, chiffre global qui évolue bien entendu de jour en jour et que le gouvernement De Klerk pratique la politique des vases communicants en jouant sur les différentes catégories privées de liberté ²⁾, il est extrêmement difficile de se faire une idée précise de l'évolution de la situation de ces personnes. Ceci dit, il semble que les actes de torture et les mauvais traitements soient moins fréquents que par le passé, suite vraisemblablement à des instructions venues d'en haut (cf. ci-dessus).

2) Le CICR refuse de rendre visite aux seules personnes condamnées en vertu de l'ISA, catégorie jugée à juste titre trop étroite. Il semble cependant que le CICR recevra bientôt l'autorisation de rendre visite à tous les "security prisoners", ce qui constituerait en soi un certain progrès mais ne permettrait toujours pas d'examiner la situation des détenus, c'est-à-dire les personnes qui sont privées de liberté sans jugement.

2. Toutefois, il convient - pour reprendre l'image de André Brink ("The Independent" du 28.1.1990) - de ne pas se laisser impressionner par la chute spectaculaire de quelques arbres en perdant de vue la forêt. En effet,

- sur le plan légal, aucune loi d'apartheid n'ayant été abolie depuis l'arrivée au pouvoir de M. De Klerk, le gouvernement reste donc en mesure de renoncer en tout temps, si nécessaire, à ses pratiques libérales ponctuelles alors qu'on attend désormais de lui qu'il prenne bientôt les premières mesures visant à démanteler le système. Malheureusement, il semblerait que M. De Klerk ne soit prêt qu'à éliminer les signes les plus visibles de l'apartheid, sans vouloir toucher aux fondements mêmes du système, en particulier le "Population Registration Act", le "Group Areas Act" et le "Lands Act", qui sont l'expression même de la politique de séparation des groupes ethniques;
- d'après tous nos interlocuteurs, l'état d'urgence sera vraisemblablement maintenu, voire tout au plus légèrement amendé, car les autorités actuelles veulent, d'une part, rassurer l'extrême-droite et, d'autre part, garder en main les moyens légaux de combattre toute atteinte à la sécurité de l'Etat, de quelque bord politique qu'elle provienne. A cet égard, il convient de relever - sans vouloir minimiser la signification politique que revêt la levée de l'état d'urgence pour l'ANC, les mouvements anti-apartheid et l'ensemble de la communauté internationale - que la législation ordinaire (en particulier la Section 50 de l'"ISA") permettrait d'obtenir presque les mêmes effets en cas de besoin, en particulier la possibilité de placer en détention, sans acte d'accusation ni jugement, toute personne portant atteinte à la sécurité de l'Etat;
- de même, le gouvernement actuel n'a jamais à notre connaissance fait part de son intention de changer le système actuel d'éducation - aucune mesure d'intégration raciale

n'est prévue à cet égard - qui maintient les Noirs dans un état de grave déséquilibre éducationnel par rapport aux Blancs, non seulement dans le domaine scolaire mais aussi sur le plan de la formation professionnelle (par exemple la formation de main d'oeuvre qualifiée);

- tout en laissant entendre qu'il veut donner aux Noirs les droits politiques, le gouvernement n'a vraisemblablement pas l'intention d'accorder le "one man, one vote" sans discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique;
 - le "Foreign Funding Bill" du 18 août 1989, dont le but est de couper les fonds provenant de l'étranger accordés à des organisations "indésirables", reste l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des ONG : ainsi IDASA, Kagiso Trust, SACC et End Conscription Campaign, risquent toujours d'être mises sur la liste des "reporting organisations" contraintes de faire régulièrement état des fonds étrangers reçus et de leur affectation - cela a d'ailleurs été le cas de "Wilgespruit Fellowship Center" à la mi-janvier de cette année et le "Black Sash" s'est fait confisquer une partie de ses comptes par l'autorité de surveillance.
3. Certaines données mentionnées ci-dessus ont changé ou vont changer suite aux mesures - annoncées par le Président De Klerk le 2 février à l'occasion de l'ouverture du Parlement - destinées à créer un climat propice à une négociation politique, dont l'aboutissement pourrait être l'élimination de l'apartheid. Ces mesures, qui remplissent en grande partie les conditions minimales exigées du régime sud-africain par l'Assemblée générale de l'ONU lors de sa session extraordinaire sur l'apartheid du 12 au 14 décembre 1989 (cf. Déclaration, lit.A, ch.6, a-e), sont en particulier les suivantes :

- les exécutions seront suspendues jusqu'au moment où le Parlement aura procédé à une réforme de la loi, qui devra limiter la peine de mort à des infractions extrêmement graves, prévoir un droit d'appel automatique et donner au pouvoir judiciaire une grande latitude d'appréciation;
- le "Separate Amenities Act" de 1953 sera aboli au cours de la présente session du Parlement;
- les interdictions frappant certaines organisations (ANC, PAC, SACP) et les restrictions imposées à 33 autres organisations (UDF, Cosatu, SANSC, etc.) sont levées; les personnes emprisonnées du fait de leur appartenance à ces organisations seront libérées; Nelson Mandela sera prochainement mis en liberté;
- les dispositions de l'état d'urgence relatives à l'éducation et aux médias sont levées (cette dernière mesure constitue une surprise puisqu'on estimait que le gouvernement, se fondant sur l'état d'urgence, entendait garder la faculté d'interdire toute couverture par la télévision d'événements susceptibles de mobiliser davantage les Noirs contre l'apartheid);
- les restrictions imposées en vertu de l'état d'urgence à 374 personnes libérées sont levées;
- la période de détention maximale en vertu de l'état d'urgence est limitée à six mois.

En outre, M. De Klerk n'a pas exclu la possibilité de réincorporer à l'Afrique du Sud les Homelands et il a promis un ordre démocratique fondé sur une constitution qui contiendra une "Bill of Rights" stipulant l'égalité entre citoyens, ainsi que le respect des droits de l'homme et des minorités, tous droits garantis par un pouvoir judiciaire indépendant.

4. A la suite des mesures prises en Afrique du Sud dans le cadre de la "reform initiative" du Président De Klerk, on peut se demander tout d'abord ce qui a conduit Pretoria à enfin comprendre qu'il faut faire des sacrifices maintenant pour ne pas perdre tout plus tard ? Ce virage politique est le résultat de plusieurs facteurs : le désinvestissement de nombreuses multinationales (surtout américaines) établies en Afrique du Sud, devenu pays à risque; la double puissance collective des Noirs sur le plan de la liberté syndicale (très développée pour un pays africain et atout majeur dans la négociation à venir) et de la consommation (revenu global supérieur à celui des Blancs); les sanctions économiques prises par la CEE et les USA, qui ont porté le coup final. Selon nos interlocuteurs sud-africains unanimes, ces mesures ne touchent pas en premier lieu et directement les Noirs mais bien l'économie blanche (fuite de capitaux, recul de la croissance, inflation, chômage des cadres, etc.). Dans ce contexte et à la lumière des derniers développements positifs en Afrique du Sud, on peut espérer que les banques suisses ayant l'année passée octroyé des conditions très favorables à l'Afrique du Sud lors de la négociation sur le rééchelonnement de sa dette sauront faire à l'avenir preuve de retenue; si tel n'est pas le cas, leur politique à l'égard de ce pays pourrait bien porter préjudice à la politique étrangère de notre pays. Une remise en cause de leurs activités à l'égard de l'Afrique du Sud serait d'ailleurs dans leur propre intérêt (cf. la menace à peine voilée proférée par W. Sisulu (ANC) à l'endroit de ceux qui soutiennent l'apartheid).

Autre question : si s'ouvre bientôt une négociation, celle-ci est-elle destinée - selon Pretoria - à aboutir à l'abolition complète du système (est-ce possible sur le plan de la politique intérieure ?) ou simplement à donner au régime un répit lui permettant de réorganiser ses structures et de consolider son pouvoir par des méthodes plus subtiles et plus douces, en vue de sauvegarder l'essentiel du système, ceci même au prix de concessions relativement étendues ? A cette question, le

discours du 2 février ne donne pas de réponse définitive. Quoi qu'il en soit, il est fort probable que les autorités se voient contraintes de faire toujours davantage de concessions, ceci jusqu'à l'élimination complète de l'apartheid. Tel pourrait en particulier être le cas si les Noirs descendaient en masse dans la rue et manifestaient pacifiquement dans ce sens. Un autre moyen intérieur de pression susceptible de se révéler efficace avec le temps réside dans des mesures de résistance passive. Par exemple, un parlementaire du "Democratic Party", Alan Dawson, tente actuellement de lancer, avec le soutien des Eglises, une campagne intitulée "Tots against apartheid", qui invite les citoyens de toutes races à ne pas faire enregistrer leurs enfants nouveau-nés, comme l'exige le "Population Registration Act", loi qui est l'un des piliers de l'apartheid dans la mesure où elle établit quatre catégories raciales.

5. Suite à cet aperçu de la situation politique en Afrique du Sud, dont les derniers développements devraient avoir pour conséquence un meilleur respect des droits de l'homme, il est maintenant possible de procéder à une évaluation de certaines mesures positives prises par la DDA dans ce pays, tout en relevant d'emblée que, d'un point de vue quantitatif, les 5 millions de francs engagés en 1989 au titre des mesures positives de la Suisse en Afrique du Sud supportent bien la comparaison face aux 25 millions d'écus versés par la CEE.

Tous les représentants d'ONG à qui nous avons parlé nous ont laissé une excellente impression, tant par leur parfaite connaissance de la situation que par leur engagement et les projets mis sur pied par leur organisation respective pour une meilleure protection des droits civils et politiques. Non seulement ces mesures couvrent une gamme étendue des besoins des personnes de couleur dans ce domaine, mais elles répondent aux plus effectifs et pressants de ceux-ci : recenser les personnes privées de liberté, leur procurer un défenseur (en particulier pour les condamnés à mort "politiques"),

assister leur famille dans la gêne, conseiller les personnes qui ont des problèmes avec les autorités, etc. Suite aux entretiens que nous avons eus sur place et au discours du Président De Klerk devant le Parlement, on pourrait également envisager :

- après l'annonce de réformes législatives visant à libéraliser le régime de la peine capitale, de soutenir des mesures de promotion de ces idées auprès de l'opinion publique, en particulier des couches populaires (la "Death Penalty Abolition Society" du Professeur Denis Davis, UCT, et de Brian Currin, LHR, publie des articles dans la presse à ce sujet, mène des recherches et organise des conférences sur la question);
- après les promesses faites par le Président d'ancrer la protection des droits de l'homme dans la constitution, de soutenir la promotion du projet de "Bill of Rights" établi par la Law Commission auprès de larges couches de l'opinion publique. Il s'agirait là aussi d'un processus éducatif destiné à faire comprendre que le respect des droits de l'homme (égalité, liberté, droit de vote, justice sociale) est un moyen essentiel d'assurer la paix intérieure d'un Etat (il serait utile de discuter de cette idée avec le Professeur Laurie Ackermann, UCT, un connaisseur hors pair du projet de "Bill of Rights").

Dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi dans celui des droits civils et politiques, il serait indiqué de soutenir davantage de mesures éducatives et de mesures destinées à faire prendre conscience de leurs droits et intérêts aux personnes de couleur habitant les "rural areas", régions isolées qui, par rapport aux "urban areas", ont peut-être été un peu négligées par les ONG sud-africaines (il serait utile de prendre contact à ce sujet avec le "Black Sash").

Jean-Daniel Vigny

PROGRAMME POUR M. J.-D. VIGNY

18. - 22.01.1990

Jeudi 18.01

19 h 40 Arrivée Jan Smuts.
Transfert à hôtel "Holiday Inn Airport" (500 m de l'aéroport). Le minibus de l'hôtel passe toutes les 15 minutes).

Vendredi 19.01

10 h 00 Visite du siège HRC et entretiens (9th floor Geldenhuys, 33 Jorissen Street, Johannesburg; tél. 011 / 403 44 50/1)

14 h 00 Entretien avec Tim Brown et William Lucas, chargés des droits de l'homme, Ambassade américaine, Thibault House, 225 Pretorius Street, Pretoria; tél. 012 / 28 42 66

16 h 00 Entretien avec Brian Currin, directeur des LHR 713 Van Erkom Building, Pretorius Street, Pretoria; tél. 012 / 21 21 35

17 h 30 Entretien avec M. Dufour, CICR

Lundi 22.01

10 h 00 Visite du centre NTAO ("Legal Advice Centre") et entretien. Mamelodi, Philemon Matyeni, tél. 012 / 805 46 46

13 h 00 Déjeuner avec J. Budlender, directeur du LRC; Restaurant Linger Longer, Juba Street 94, Johannesburg; tél. 011 / 339 78 14.

Départ pour Jan Smuts

350.16(2)-GG

15.1.1990

P R O G R A M M E

Visit Mr. H.J. Cart (C) and Mr. J.D. Vigny (V) in Cape Town

January 15 - 22, 1990

Monday, 15

17.45h arrival at airport, SA 317 from Johannesburg
pick-up by Ambassador

20.00h d i n n e r at the Residence
- C
- V
- GU and Mrs.
- SX and Mrs.

Tuesday, 16

09.00h Mrs. Mary Burton, BLACK SASH C
5 Long St, Mowbray (off Main Rd, near railway V
station), tel. 685 35 13 SBL
GU

11.30h Mr. Chris Gutuza, DIE SUID-AFRIKAAN C
(+ ev. Prof. Giliomee), 215 Bree St V
tel. 26 13 08 GU

14.30h Garry Friedman, "PUPPETS AGAINST AIDS" C
tel. 61 40 11/61 08 30 V
meeting at the Embassy GU

16.00h Mrs. Susan Soal, CATHOLIC EDUCATIONAL C
AID PROGRAMME (she is in charge in V
CPT, Mr. Getti Mercorio is in JNB) GU
37a Summerset Rd, Greenpoint
tel. 419 28 25

Wednesday, 17

10.00h Mrs. Nabs Vessels, DEPENDANTS CONFERENCE C
 126 Chapel St, Cowly House, Woodstock V
 tel. 685 58 95 GU

12.30h l u n c h at the Residence

- C
- V
- GU
- Prof. Laurie Ackermann, CAPES'S HUMAN RIGHTS TRUST
- Prof. Hugh Corder, Prof. of Law, UCT
- Prof. Denis Davis, Prof. of Law, UCT
- Prof. Andrew du Toit, Political Philosopher, UCT

Thursday, 18

morning: tour in Townships, organized by C
 Mr. Adams, lecturer at UWC V
 SBL
 GU

12.30h l u n c h offered by Prof. Boraine C
 C and V will be picked up at the hotel V
 after lunch: talks with Prof. Boraine
 at his office, and with Mr. de Vries,
 administrator, IDASA
 1 Penzance Rd, Mowbray, tel. 47 31 27

17.50h departure Mr. Vigny, SA 306 to JNB

- 3 -

Friday, 19

09.00h	Mrs. Tsukutu, CRIC (Careers Research and Information Center) (Mr. Tahir Salie, director, is absent) cor Klipfontein Rd/Springbock Rd, Athlone/Kewtown, tel. 637 80 42	C GU
11.00h	Prof. Bundy, HISTORY PROJECTS meeting at the Embassy (tel. Prof. Bundy: 650 29 57)	C GU
12.30h	l u n c h offered by Prof. M. Savage and Mrs. Laura Shulz, SASET (South African Students Education Trust) at the Restaurant "The Wild Fig" C + GU will be picked-up at the Embassy (tel SASET: 47 13 13	C GU
15.30h	Mrs. Gil Frame + Mrs. Noxolo Dyani, PHILANI NUTRITION CENTER, tel. 34 34 77 meeting at the Embassy	C GU

Saturday, 20

13.00h	l u n c h at the Residence - C - GU and Mrs. - Prof. A.L. Borraine, IDASA, and Mrs. - Mr. D. Screen, national director IDASA, and Mrs. - Mrs. Mary Burton, BLACK SASH, and Mr. - Mr. J. Steyn, URBAN FOUNDATION, and Mrs.
--------	---

(contnd. Saturday, 20)

19.30h

d i n n e r at Prof. le Roux's home

- C
- SBL and Mrs.
- GU and Mrs.
- Prof. Gerwel, director UWC, and Mrs.

(tel. home Prof. le Roux: 461 45 14)

Sunday, 21

Monday, 22

14.30h

departure Mr. Cart, SA 608 to Durban

p.B.73.Afr.S.0 - VY/SUD

Berne, le 20 février 1990

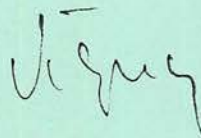
DG 21. Feb. 90 - 10

Note à Monsieur H.P. Cart,
 Chef de la Division opérationnelle Afrique, Amérique latine,
 DDA

Programme des mesures positives de la
 Suisse en Afrique du Sud;
 Mission d'évaluation sur place de
 MM. H.P. Cart (DDA) et J.D. Vigny (DDIP)
 en janvier 1990

Vous trouvez ci-jointe ma contribution au rapport que vous
 établissez suite à notre mission d'évaluation en Afrique du Sud.

Direction du droit
 international public
 Service des droits de l'homme



(Jean-Daniel Vigny)

Annexe mentionnée et liste
 mise à jour des entretiens à
 La Ville du Cap et Pretoria,
 ainsi que Johannesburg

Copies (avec annexes) :

- Ambassade de Suisse, Pretoria et La Ville du Cap
 (en les remerciant d'avoir organisé cette visite de manière si
 efficace)
- Division politique II
- Secrétariat politique
- Secrétariat BRF
- Secrétariat JAC
- KT/GT/VDF/BWE/GER/SE/GAM/BT/SCE/HAA/RAC/VY

DG 21. Feb. 90 - 10

DG 21. Feb. 90 - 10